

Habilitation électrique photovoltaïque pour les électriciens

BP / BR Photovoltaïque

OBJECTIF

Préparer le personnel chargé de l'installation de panneaux photovoltaïques à intervenir dans le respect des règles de sécurité électrique.

COMPETENCES ACQUISES

- Appliquer les règles de sécurité sur une installation photovoltaïque viable ou en cas de détérioration de matériel (comportement adapté et port des EPI).
- Maîtriser la manipulation de matériel et dispositifs de connexion (reconnaissance du matériel électrique d'une installation PV).

POUR QUI ?

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

CONTENU DE LA FORMATION

LA THEORIE

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable à la pose de modules photovoltaïques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510).
- Les documents applicables,
- Les dangers de l'électricité et les zones à risque électrique,
- Les niveaux d'habilitation,
- Les moyens de protection,
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour la mise en place de panneaux photovoltaïques.

LA PRATIQUE

- Les règles de sécurité électrique à suivre lors des opérations de tirage et de pose des câbles PV.
- Le branchement et le retrait des connecteurs.
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.
- Les prescriptions de sécurité électrique pour non-électriciens dans le cadre d'opérations de pose de modules photovoltaïques,
- En sécurité, réaliser un court-circuit à partir d'une chaîne de modules,
- Description et port des EPI adaptés, tests à réaliser, symboles normes à reconnaître.

Un test de positionnement avant l'entrée en formation déterminera l'entrée en formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque participant

VALIDATION

- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer en fin de formation un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

PRÉREQUIS

- CAP électricité et/ou expérience professionnelle de 3 ans électricien ou habilitation électrique B2, B1 BR.
- Avoir suivi une formation en systèmes PV ou expérience professionnelle comme installateur depuis au moins 1 an.



12 heures – 1,5 jours



7 h 30 – 16 h 30,
7 h 30 – 11 h 30



5 à 10 stagiaires



28 000 XPF*
40 000 XPF

*** Prix pour le Chef d'entreprise artisanale**

LIEUX

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes CMA (Koné, La Foa, Poindimié)

FORMATEUR

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et de la prévention des risques électriques